

Envie de renouveau?

Envie d'autonomie et de responsabilité ? Envie de travailler dans un contexte familial? Envie d'une rémunération à la hauteur de votre travail ?

...Découvrez notre activité et nos valeurs !!!

Le Cabinet Bernard coopte*!

* Conditions:

- Développer votre activité conformément à l'objet de la société.
- Participer à la vie et au fonctionnement du Cabinet.
- Consacrer 2 à 4 jours par an pour des échanges techniques et administratifs (Convivialité garantie !!!).
- Partager vos expériences et aider les autres membres.

Notre identité

Année de création : 1982

Société : Société Coopérative Ouvrière de Production

(SCOP SARL)

Nombre d'associés : 7 à 10

Localisation: France entière (home-office)

Qualifications: **OPQIBI 0104 et 2203**

Missions: Assistance à maitrise d'ouvrage, audit, énergie et

exploitation

Prestations: Rédaction de marchés d'exploitation-

maintenance, marché global de performance, et diagnostic technique, renouvelables, conventionnelles et audit

énergétique, commissionnement

Clients cibles: Collectivités locales et territoriales, hôpitaux,

bailleurs privés ou publiques, industrie, etc.

Vos Ambitions...

...Nos engagements

Indépendance totale de vos activités Autonomie de gestion Neutralité et intégrité dans vos travaux Coopération, souplesse et réactivité Bénéficier des atouts d'une structure existante

BERNARD

escop opoibi

Solidarité, Unité et Partage

Gestion communautaire de la société Equité entre les membres : 1 personne = 1 voix Frais fixes mutualisés (comptabilité, site web, etc.) Références et expériences mises en commun Statut de salarié (Contrat de travail de type CDI) Cotisation au régime général Mutuelle et intéressement Accord de participation



Pour aller plus loin...

Lorsque vous rejoignez les équipes du **Cabinet BERNARD**, vous signez un contrat de travail de type CDI. Ce contrat de travail évoluera au fur et à mesure que vos activités se développeront.

Vos revenus dépendent intégralement de votre activité. Sur votre secteur géographique, vous réalisez la phase commerciale, accomplissez la mission, puis assurez la facturation et le suivi de l'encaissement. Une part de votre facturation sert aux coûts mutualisés du Cabinet. Le reste couvre vos frais et votre rémunération.

Pour vous aider à démarrer, vous bénéficierez d'un fonctionnement spécifique pendant la phase d'amorçage de votre activité. (Simulations de revenus ci-dessous).

Conformément à nos statuts, dans un délai de 3 ans maximum, votre cooptation sera soumise au vote des membres et vous serez alors officiellement membre associé du Cabinet. Une prise de participation au capital vous sera alors demandé (Investissement = 535 €)

Pour aller encore plus loin...

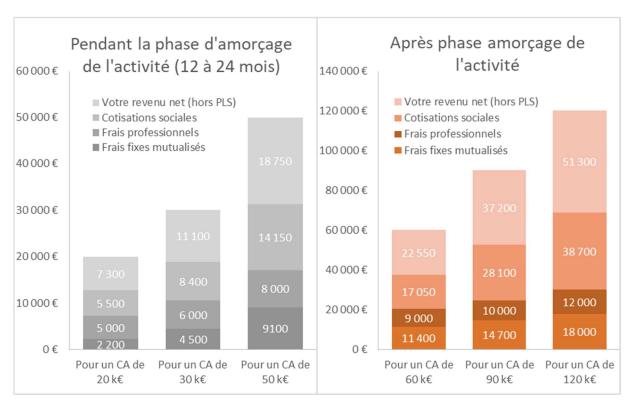
N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations :

Michel BLIN

06.08.21.21.98

michel.blin@cabinet-bernard.fr www.cabinet-bernard.fr

Simulations de vos revenus selon votre CA



^{*}Frais professionnels : frais de déplacements, frais km, outillage, fournitures diverses, etc.

^{*}PLS : prélèvement d'impôt à la source